Conseil Municipal du 11 mai 2023 Compte rendu des délibérations

L'an **DEUX MILLE VINGT TROIS**, le onze du mois de mai à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de GALGON, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jean-Marie BAYARD, Maire.

Présents: M. Jean-Marie BAYARD, Maire, M. Alain CHIAROTTO, Mme Nathalie LOCHON, M. Christian BIGOT, Mme Caroline LESCOUL, M. Pierre GIRAUD, Adjoints, M. Pierre CHARRIOT. Mme Bernadette GONZALEZ PASQUET, M. Jean-Max FOURNIER, M. Patrick CHAUMEIL, Mme Murielle MAROY. M. Frédéric FOLGADO PIRES, M. Yannick LOGEAIS, Mme Michèle DESSAGNE. M. Patrick GOUDIN, Mme Annie GENET, M. Gilles MACHIN, M. Serge BERGEON, M. Gilles RABEYROUX, conseillers municipaux.

Absents ayant donné procuration :

Mme Geneviève NOUVEAU à Mme Bernadette GONZALEZ PASQUET Mme Laurence DARIOL à Mme Nathalie LOCHON Mme Astrid BERSON à M. Serge BERGEON

Absentes excusées: Mme Ghislaine PAMART

Secrétaire de séance : Mme Caroline LESCOUL

Le compte rendu de la réunion du conseil municipal du 5 avril 2023 est présenté à l'assemblée et voté à l'unanimité.

1/OBJET : Marché de service et de fournitures location de modules

Monsieur le Maire indique à l'assemblée qu'il a été contacté par deux médecins qui souhaitent s'installer sur la commune de Galgon.

Afin de les recevoir dans les meilleurs délais, il conviendrait de louer des bâtiments modulaires.

Il s'agirait d'un ensemble équipé de chauffage et climatisation, de prises électriques, et prises réseaux, accès PMR comprenant :

- > 5 bureaux
- > 1 salle de pose
- > 1 accueil comprenant un local technique
- > 1 entrée
- > 1 salle d'attente
- > 2 toilettes

Après avis de la Commission Urbanisme et des Bâtiments, Monsieur le Maire propose d'organiser une consultation afin de désigner un prestataire de location de modules.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- > Accepte la location de modules pour l'accueil des médecins,
- > Autorise Monsieur le Maire à mettre en place une procédure adaptée à ce marché de location.

OBJET: Création d'un poste de rédacteur principal de 1ère classe

Afin d'assurer la direction des services municipaux, suite au départ du Directeur Général des Services, il convient de créer un poste de rédacteur principal de 1ère classe et de supprimer le poste vacant d'attaché principal.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal décide :

- 1/ de créer à compter du 1er août 2023 :
 - 1 poste de rédacteur principal de 1ère classe
- 2/ de supprimer à compter du 1er août 2023 :
 - o 1 poste d'attaché principal
- 3/ que l'échelonnement indiciaire, la durée de carrière et les conditions de recrutement de l'emploi ainsi créés sont fixés conformément au statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,
- 4/ de compléter en ce sens, le tableau des effectifs des fonctionnaires territoriaux de la collectivité,
- 5/ que les crédits nécessaires à la rémunération des agents ainsi nommés et les charges sociales s'y rapportant, seront inscrits au budget de la commune.

OBJET: Décision modificative

Afin d'intégrer:

- > L'étude non suivie de travaux de la MARPA à amortir,
- L'avance de travaux destinés à l'entreprise SPIE BATIGNOLLE mais mandatée sur le mauvais compte d'imputation,

Il convient de procéder à une opération d'ordre budgétaire qui s'équilibre autant en dépenses/recettes qu'en fonctionnement/investissement.

Le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents ou représentés, accepte la décision modificative ci-après :

| DESIGNATION | DEPENSES | |
|---|-----------------------|-------------------------|
| | Diminution de crédits | Augmentation de crédits |
| Investissement | | |
| D-2313-041 : Constructions | | 3 597.00 € |
| TOTAL D 041-23 : Immobilisations en cours | | 3 597.00 € |
| TOTAL Investissement | | 3 597.00 € |
| Fonctionnement | | |
| D 023 Virement à la section investissement | 12 852.00 € | 0.00€ |
| TOTAL D 023 | 12 852.00 € | 0.00 € |
| D-6811-042 Amortissement | | 12 852.00 € |
| TOTAL D 042-68 | | 12 852.00 € |
| TOTAL Fonctionnement | 12 852.00 € | 12 852.00 € |
| TOTAL GENERAL DES DEPENSES | | 3 597.00 € |
| | RECETTES | |
| Investissement | | |
| R 021 Virement de la section fonctionnement | 12 852.00 € | 0.00€ |
| TOTAL R 021 | 12 852.00 € | 0.00 € |
| R-040-28031 | | 12 852.00 € |
| TOTAL R-040-28031 | | 12 852.00 € |
| R-041-238 | | 3 597 € |
| TOTAL R 041-238 | | 3 597 € |
| TOTAL Investissement | 12 852.00 € | 16 449.00 € |
| Fonctionnement | | |
| TOTAL Fonctionnement | 00.00 | 00.00 |
| TOTAL GENERAL DES RECETTES | | 3 597.00 € |

OBJET: Création d'un emploi non permanent d'attaché principal contractuel

Monsieur le Maire explique à l'assemblée qu'afin d'assurer une continuité du service dans l'attente de l'arrivée du nouveau responsable des services municipaux au 15 août 2023, il convient de créer un emploi non permanent d'attaché principal d'une durée hebdomadaire de 5 heures correspondant à ce besoin ponctuel.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal décide :

1/ de créer à compter du 15 mai 2023 : 1 poste d'un emploi non permanent d'attaché principal d'une durée hebdomadaire de 5 heures.

2/ que les crédits nécessaires à la rémunération des agents ainsi nommés et les charges sociales s'y rapportant, seront inscrits au budget de la commune.

La séance est levée à 21 heures